

# Contrôle sur pièces de la Maison de retraite du CH de Ploërmel

Juin 2024

## Tableau de synthèse des prescriptions et des recommandations définitives

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	<b>Prescription_01</b>	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	12 mois	Projet d'établissement
Ecart_02	1 - Gouvernance	<b>Prescription_02</b>	Formaliser la mise en place du conseil de la vie sociale par la prise d'une décision réglementaire (article D311-4 du CASF).	3 mois	Décision instituant le CVS
Ecart_03	1 - Gouvernance	<b>Prescription_03</b>	Mettre en conformité les relevés de conclusion du conseil de la vie sociale dans le respect de la réglementation (article D311-20 du CASF).	6 mois	Relevés de conclusion du conseil de la vie sociale.
Ecart_04	1 - Gouvernance	<b>Prescription_04</b>	Actualiser le règlement de fonctionnement afin d'être en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).	12 mois	Règlement de fonctionnement
Ecart_05	1 - Gouvernance	<b>Prescription_05</b>	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur
Ecart_6	2 – Ressources Humaines	<b>Prescription_06</b>	Mettre en place une organisation permettant de s'assurer de la présence de personnel aide-soignant la nuit afin de garantir la sécurité et la qualité de prise en charge des résidents (art L311-3 al 1 du CASF).	3 mois	Planning des agents intervenant la nuit explicité
Remarque_01	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_01</b>	Elaborer une fiche de poste nominative pour le directeur afin de formaliser les missions de celui-ci.		
Remarque_02	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_02</b>	Améliorer l'encadrement au sein de l'établissement en mettant en place une équipe de direction.		

Remarque_03	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_03</b>	Élaborer une fiche de poste pour le médecin coordonnateur afin de formaliser les missions de celui-ci telles que précisées dans l'article D312-158 du CASF		
Remarque_04	1 - Gouvernance	<b>Recommandation_04</b>	Elaborer des fiches de poste nominative pour les cadres de santé afin de fixer clairement les missions de celles-ci.		
Remarque_05	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_05</b>	Elaborer une procédure d'accueil et d'accompagnement des nouveaux personnels et des remplaçants afin de faciliter leur intégration au sein de l'établissement et leur adaptation aux résidents, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		
Remarque_06	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_06</b>	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.		
Remarque_07	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_07</b>	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD.		
Remarque_08	2 -Ressources Humaines	<b>Recommandation_08</b>	Elaborer un plan de continuité d'activité		
Remarque_09	3 - Gestion des risques	<b>Recommandation_09</b>	Mettre en place au sein de l'établissement une formation spécifique portant sur la thématique de la maltraitance et associant professionnels de l'établissement, bénévoles et intervenants libéraux en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et la lutte contre la maltraitance - Décembre 2008 ».		
Remarque_10	3 - Gestion des risques	<b>Recommandation_10</b>	Mettre en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		